



Appel à candidature

Résidence-mission

Auteur et / ou
illustrateur
jeunesse

Du 25 février au 25 mai 2019

Cet appel à candidature s'adresse aux auteurs et/ou illustrateurs jeunesse qui souhaitent s'engager dans une résidence-mission de trois mois, en plein cœur du Finistère nord. Majoritairement pédagogique, cette résidence s'organise dans le cadre d'un Prix des jeunes lecteurs. Elle sera dédiée à la conception et à l'animation de temps de médiation auprès des publics du territoire.



Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Illustration : Sébastien Chebret

Service Développement Culturel
Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Zone de Kerven, BP 30122
29401 Landivisiau Cedex
Tél: 02 98 68 42 41
Email : r.chevillotte@pays-de-landivisiau.com
j.gautier@pays-de-landivisiau.com



Le territoire

Situé entre Brest et Morlaix, au nord du Finistère, le Pays de Landivisiau constitue un territoire dynamique et accessible regroupant 19 Communes et 33 900 habitants.

Alternance de zones urbaines et rurales, maillage de grandes artères de circulation sur fond de sentiers bucoliques, interpénétration de savoir-faire traditionnels et de nouvelles technologies, mélange de générations... le Pays de Landivisiau est une véritable terre d'alchimie !

Son histoire et sa géographie lui ont forgé un caractère et une identité forte. Terre d'enclos paroissiaux et Pays du cheval au pied des crêtes ancestrales des Monts d'Arrée, le Pays de Landivisiau présente une remarquable diversité, riche d'un patrimoine culturel et naturel haut en couleurs et traditions.

Consciente de ces atouts et soucieuse du bien-être de la population, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL) mène une politique ambitieuse et proactive dans les secteurs de l'économie, de l'environnement, de l'enfance-jeunesse, de la cohésion sociale, du tourisme et de la culture.

Dans le domaine culturel, la Communauté de Communes veille au développement harmonieux et équilibré de l'offre sur son territoire, favorise la convergence des initiatives existantes tout en envisageant de nouveaux services pour sa population. Elle veille à lever les freins de l'accessibilité à la culture et soutient les structures de proximité, dans une logique partenariale grandissante.





Le contexte

Le Prix l'Arbre à livres, Prix des jeunes lecteurs du Pays de Landivisiau

C'est en 2009, accompagnée d'une demi-douzaine de bibliothèques, que la CCPL crée le Prix l'Arbre à livres. D'édition en édition, mobilisant toujours plus de bibliothèques, d'enseignants et d'enfants, ce prix est devenu l'une des opérations culturelles phare du Pays de Landivisiau.

En 2017/2018, la 9^e édition enregistre une participation record avec l'implication des 17 bibliothèques et la collecte de 1700 bulletins de vote retournés par les petits lecteurs du territoire !

Financé et coordonné par la CCPL, le Prix l'Arbre à livres n'en est pas moins un dispositif partagé. Une vingtaine de bénévoles et professionnels des bibliothèques participent à la conception et à la mise en œuvre de chaque édition :

- Ils proposent, discutent et choisissent les ouvrages des 3 sélections de 6 livres (Sélection Bonzaï : Grande section et CP, Sélection Bambou : CE1 et CE2, et sélection Baobab : CM1 et CM2)
- Ils accompagnent et suivent la lecture des enfants tout au long de l'année, à l'école ou à la bibliothèque
- Ils participent à l'accueil et à l'organisation des rencontres d'auteurs et de la cérémonie de clôture.

Depuis sa création, le prix entend **soutenir et valoriser les structures de lecture publique** dans le Pays de Landivisiau et **amener les enfants à la bibliothèque**, tout en **développant l'envie de lire et d'écrire**.

10 ans : de nouveaux défis, une nouvelle formule

Constatant que son arbre n'avait cessé de s'enraciner, et à la veille de souffler ses 10 bougies, le service Développement culturel a souhaité réinterroger ses objectifs et sa formule.

Cette année, une attention particulière sera portée à l'**accroissement de la dynamique partenariale** de l'opération, en fédérant de nouvelles structures de la lecture publique, du livre et plus généralement de la culture autour de notre projet.

Nous veillerons également à **élargir et diversifier nos publics**, en impliquant autant que faire se peut les adolescents et les adultes : les frères et les sœurs, les parents, grands-parents qui racontent les histoires aux plus petits.

Enfin, dans le but de satisfaire la demande grandissante des bibliothèques, des écoles et des enfants de rencontrer les auteurs et illustrateurs, de se nourrir de leur travail et de leurs témoignages, de leurs mots et de leurs images, le service développement culturel de la CCPL organise une **résidence-mission de 3 mois**, qui constituera le fil rouge de cette 10^e édition.





La résidence

Fondements et cadre de la résidence

Dédiée à l'éducation artistique et culturelle, la résidence-mission se distingue de la résidence de création dans son approche majoritairement pédagogique. Notre projet ne fait l'objet d'aucune commande d'œuvre ni de travail de production conséquent. Il s'articule autour de la définition collaborative et de la mise en œuvre partagée d'une action expérimentale et originale de médiation autour du livre et de la lecture, dans leur acception large.

Ainsi, le temps de travail du ou de la résident(e) sera **entièrement dédié à la rencontre des publics** (majoritairement constitués d'enfants de 6 à 11 ans) et à la préparation de ces temps d'échanges et de médiation en lien étroit avec les différents acteurs et partenaires du Prix l'Arbre à livres.

La commande

Soucieux d'intégrer notre projet à la vie professionnelle et créative du ou de la résident(e), nous proposons aux candidats de choisir **un thème autour duquel se construira l'ensemble de l'opération**. Ce thème de prédilection devra soit avoir fait l'objet de précédentes parutions, soit être au cœur d'un projet de création future de l'auteur / illustrateur.

Aucune méthodologie de travail ni forme de médiation n'est imposée.

Néanmoins, le résident devra aborder les **trois axes de contenu** suivant :

- La littérature-jeunesse
- Le métier d'auteur / illustrateur et le processus de création artistique
- L'objet livre et sa chaîne de fabrication et de diffusion

Le ou la résident(e) devra participer à la **conception et à l'animation d'un ou plusieurs temps forts de restitution publique** du travail collectif mené pendant la résidence. La forme et le contenu de cette restitution seront définis conjointement par le ou la résident(e) et les porteurs de projet.

Période de disponibilité

En préfiguration de la résidence, la CCPL accueillera **du lundi 3 au vendredi 7 décembre 2018** le ou la candidat(e) retenu(e) pour une semaine de travail, de découverte du territoire et de rencontres des partenaires. Cette semaine sera entièrement organisée et financée par la CCPL.

Le temps effectif de résidence recouvrira une période de **13 semaines, allant du lundi 25 février au samedi 25 mai 2019**.



Répartition du temps de travail

La résidence de 91 jours comprendra :

- 40 journées effectives de médiation (30 auprès des scolaires, 10 hors scolaires)
- 25 journées dédiées à la préparation et à la co-construction des interventions, en lien étroit avec les structures d'accueil.
- 26 jours de repos (répartis en semaine ou le weekend selon le calendrier des actions de médiation, à raison d'au moins deux jours consécutifs par semaine).

Cette répartition est formulée à titre indicatif et susceptible d'être adaptée, en concertation avec le ou la Résident(e), selon les besoins du projet finalisé.

Les partenaires du projet de résidence

Dans cette nouvelle aventure artistique et culturelle, 5 grands partenaires sont impliqués aux côtés de la CCPL et seront les interlocuteurs privilégiés du ou de la Résident(e) :

- 1- **Les 17 bibliothèques du Pays de Landivisiau** : acteurs majeurs du prix l'Arbre à Livres, les 17 bibliothèques du territoire organisent chaque édition aux côtés de la CCPL. Choix des ouvrages en compétition, relai auprès des écoles et participation active aux événements annexes, les bibliothèques sont essentielles au bon déroulement de ce rendez-vous annuel.
- 2- **La Bibliothèque du Finistère** : forte de son expertise en matière de lecture publique et de médiation culturelle, la BdF est un interlocuteur privilégié des 17 bibliothèques du territoire, et partenaire actif du Prix l'Arbre à Livres depuis 2017.
- 3- **Le Moulin de Kereon** : dernier créateur de papier d'Art en Bretagne, le Moulin de Kéréon est porteur d'un très fort engagement culturel et identitaire. Impliquée dans de nombreux projets culturels (expositions, jardin des lectures) en parallèle de son activité, l'entreprise met son expertise et son savoir au service de la transmission, notamment auprès des scolaires.
- 4- **Les librairies du territoire** : impliquées dans la vie culturelle du territoire, les librairies Mots d'ici et d'ailleurs, L'ivresse des mots et La Maison de la presse participent activement la promotion de la lecture sur le territoire, notamment en proposant de nombreuses rencontres d'auteurs, expositions.
- 5- **Le Château de Kerjean** : symbole de la Renaissance en Bretagne, cet édifice historique est un incontournable du Pays du Léon. Bénéficiant d'une notoriété et d'une influence indéniables, le château de Kerjean est également porteur de nombreuses actions culturelles.



METIERS ART PAPIER





Les conditions d'accueil et de rémunération

Hébergement

Durant la période de résidence, un logement sera mis à la disposition de l'artiste **aux abords du Château de Kerjean**, dans la commune de Saint-Vougay. Ce logement offre tous les éléments de confort nécessaires à la vie quotidienne et permet une totale indépendance du résident.

Transports

Les frais de transports depuis le domicile de l'auteur et/ou illustrateur jusqu'au Pays de Landivisiau seront pris en charge par la CCPL à raison de **3 allers-retours** répartis de la sorte :

- 1 A/R domicile / Pays de Landivisiau pour la semaine de préfiguration
- 1 A/R domicile / Pays de Landivisiau en début et fin de résidence
- 1 A/R domicile / Pays de Landivisiau pendant la période de résidence

Le montant de ces voyages ne devra pas dépasser 200€ par A/R. Des justificatifs seront demandés.

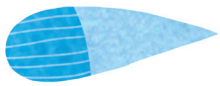
Par ailleurs, le Pays de Landivisiau étant un territoire rural et relativement étendu, les trajets en voiture seront aussi nécessaires que multiples ; l'artiste en résidence devra donc obligatoirement être titulaire du permis B, et dans l'idéal détenteur d'un véhicule.

Pendant la période de résidence, les défraiements kilométriques seront calculés mensuellement sur la base du barème fiscal d'indemnités kilométriques, à partir d'une estimation des déplacements engendrés pour les besoins de la résidence et selon le programme définitif d'animations et de préparations.

Rémunération

L'artiste en résidence recevra **une rémunération brute mensuelle de 2500 €**, soit un total de 7500€ pour l'ensemble de la période de résidence. Pour la semaine de préfiguration, il ou elle recevra une rémunération équivalente calculée au prorata des jours de présence en Pays de Landivisiau.





Comment candidater ?

Critères de sélection

- Etre auteur et / ou illustrateur jeunesse
- Justifier d'ouvrages publiés à compte d'éditeur
- Posséder une ou plusieurs expérience(s) significative(s) en médiation culturelle auprès du jeune public.
- Une expérience auprès de publics variés serait un atout

Pièces du dossier

- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension des tenants et aboutissants de la résidence et de ses enjeux.
- Un CV artistique présentant les différents travaux réalisés.
- Une note d'intention présentant le thème choisi par le ou la résident(e) et détaillant les possibilités d'actions de médiation proposées.
- Justificatifs concernant le statut professionnel de l'artiste-auteur (affiliation à la Maison des artistes, ou à l'AGESSA et/ou numéro de SIRET etc.)
- Photocopie du Permis B et, le cas échéant, de la carte grise

Processus de sélection

La sélection se fera sur dossier et selon le calendrier suivant:

- Lancement de l'appel à candidature : Lundi 30 juillet 2018
- Clôture des candidatures : Dimanche 30 septembre 2018
- Envoi des dossiers au jury de sélection : Lundi 08 octobre 2018
- Comité de sélection composé de 2 membres du service développement culturel, de 4 professionnelles et de 2 bénévoles des bibliothèques : Jeudi 18 octobre 2018
- Découverte du territoire et signature de la convention (5 jours) : Du lundi 03 au vendredi 07 décembre 2018.
- Période de résidence : Du lundi 25 février au samedi 25 mai 2019 (13 semaines)

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER PAR MAIL :

r.chevillotte@pays-de-landivisiau.com
j.gautier@pays-de-landivisiau.com

